



**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 12 AVRIL 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances publiques,
sous la présidence de Madame GAUTIER Isabelle, Maire de VILLENEUVE SOUS
DAMMARTIN.

Étaient présents :

Mme Isabelle GAUTIER, Maire

Mme Annick KOUSIGNIAN, Mme Claire JOLIVEAU-AHMED, M. GAUTIER Laurent Adjoints
au Maire

Mmes Martine INGRATO, Corinne BUTARD Christiane GURHEM, Conseillères

MM Antonio PEREIRA, Pascal GILLES, Jérôme LAUNAY, Conseillers

Était absent excusé :

M. Djanick NANETTE, conseiller (pouvoir donné à Mme Annick KOUSIGNIAN)

Mme Virginie GILANT conseillère (pouvoir donné à M. Pascal GILLES)

Étaient absents :

MM Abdellatif ABASSARY, Benoît GILANT, Éric EGOT, conseillers

Secrétaire de séance : Mme Annick KOUSIGNIAN

Ordre du jour

- ⇒ Approbation du dernier compte rendu
- ⇒ Compte rendu de délégation
- ⇒ Avis sur demandes de dérogations scolaires
- ⇒ Avis sur demande de subvention FER « aménagement paysagers et sécuritaires
Hameau de Stains »
- ⇒ Vote du compte de gestion 2020
- ⇒ Vote du compte administratif 2020
- ⇒ Affectation du résultat 2020
- ⇒ Vote des Taxes locales
- ⇒ Vote du Budget prévisionnel 2021
- ⇒ Déclarations d'intention d'aliéner

Le quorum étant atteint à 19 h 00 -soit 10 présents, Madame le Maire ouvre la séance.

**APPROBATION
DU DERNIER COMPTE-RENDU DU CONSEIL**

Madame le Maire rappelle qu'il y a lieu d'approuver le compte-rendu de réunion du Conseil Municipal précédent, à savoir du 08 mars 2021 et demande si des remarques sont à apporter.

Personne n'a de remarque à apporter, Madame le Maire demande donc au Conseil de valider le compte rendu de réunion du 08 mars 2021.

VU l'exposé de son Président,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents et représentés soit 12 voix

ADOpte le compte rendu de réunion de Conseil du 08 mars 2021

COMPTE RENDU DE DELEGATION

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'après les élections municipales, le Conseil lui a donné délégation de pouvoir afin de prendre certaines décisions et qu'elle doit en rendre compte au Conseil.

Madame le Maire explique donc au Conseil Municipal qu'elle a signé un nouvel avenant au marché travaux concernant la construction de l'atelier communal, afin de ne pas prendre de retard sur le planning des travaux.

Madame le maire donne lecture de la décision prise
- N° 2021 03-03 en date du 15 mars 2021

AVIS SUR DEMANDES DE DEROGATIONS SCOLAIRES

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que depuis le dernier conseil municipal elle a reçu deux nouvelles demandes de dérogations scolaires.

1. Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'elle a reçu un courrier de renouvellement de dérogation d'une personne qui est hébergée chez l'un de nos agents. De ce fait, cette personne demande ce renouvellement de dérogation scolaire afin que l'agent puisse amener leur enfant à l'école de Villeneuve. Les horaires de classe correspondants aux horaires de l'agent.
2. Madame le Maire explique également que le second courrier est également une demande de renouvellement de dérogation.
Pour rappel, elle explique que la dérogation de l'année dernière avait été acceptée en mentionnant qu'elle n'était accordée que pour une année scolaire. La maman a souhaité renouveler cette dérogation.

Madame le Maire demande donc au conseil de bien vouloir se prononcer quant à ces deux demandes de renouvellement de dérogations scolaires.

VU l'exposé du Président,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

à la majorité des membres présents et représentés soit 11 voix pour, une voix contre
VALIDE la demande de dérogation scolaire émanant de la personne hébergée chez l'un de nos agents,

à la majorité des membres présents et représentés soit 11 voix pour, une voix contre
REFUSE la seconde demande de dérogation scolaire. La première autorisation ayant clairement mentionnée la durée de l'accord d'un an et ceci dans l'intérêt de l'enfant

(Délibération N° 2021 04 12 - 01)

**AVIS SUR DEMANDE DE SUBVENTION FER
« AMENAGEMENTS PAYSAGERS ET SECURITAIRES
HAMEAU DE STAINS »**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet les aménagements paysagers et sécuritaires du Hameau de Stains – Tranche 2.

Il précise qu'il peut être sollicité une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Seine et Marne au titre du « Fonds d'Equipement Rural (FER).

Le montant total prévisionnel de ce projet est le suivant :

Montant total HT :	168 221,25 €
TVA 20 % :	33 644,25 €
Montant total TTC :	201 865,50 €

Le financement de ce projet serait le suivant :

- Conseil Département de Seine et Marne, 50 % d'un montant maximum de 100 000,00€HT soit 50 000,00€ à solliciter :	50 000,00 €
Total Subventions :	50 000,00 €
Total HT restant à charge de la commune :	118 221,25 €
TVA 20 % à provisionner :	33 644,25 €
Total TTC à charge de la commune :	151 865,50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
à l'unanimité des membres présents et représentés soit 12 voix

APPROUVE l'opération présentée pour un montant de soit ainsi que son plan de financement,	168 221,25 € HT 201 865,50 € TTC
--	---

DECIDE d'inscrire au budget de la commune, la part restant à sa charge,

S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant d'avoir obtenu l'avis d'adoption du dossier de Fonds d'Equipement Rural par le Département, ou l'autorisation de démarrage anticipé des travaux.

S'ENGAGE à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins 10 ans.

MANDATE Madame le Maire pour déposer les dossiers de subventions au titre du « Fond d'Équipement Rural 2021 » auprès du Conseil Départemental de Seine et Marne.

MANDATE Madame le Maire pour signer tous documents nécessaires au financement et à la réalisation de cette opération.

(Délibération N° 2021 04 12 - 02)

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020

Madame le Maire donne lecture des chiffres du compte de gestion 2020. Elle explique que les chiffres validés par la Trésorerie de Meaux sont identiques à ceux du Compte Administratif de la Commune.

Elle explique également que les excédents de fonctionnement sont reportés sur l'année suivante pour permettre de nouveaux investissements.

VU l'exposé de son Président,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents et représentés soit 12 voix

APPROUVE le Compte de Gestion du Percepteur pour l'année 2020

(Délibération N° 2021 04 12 - 03)

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020
--

Madame Isabelle GAUTIER donne la parole à Monsieur Laurent GAUTIER, Maire Adjoint aux finances

Madame Le Maire sort de la salle afin que le vote puisse être effectué.

Monsieur Laurent GAUTIER, nommé Président de séance, précise les chiffres du Compte Administratif 2020 et apporte les précisions demandées.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes :	1 044 805.50
Dépenses :	647 024.23

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes :	719 849.86
Dépenses :	328 491.35

REPORT EXERCICE 2019

Excédent de fonctionnement	
Déficit d'Investissement	465 531.36

RESTE A RÉALISER, INVESTISSEMENT A REPORTER SUR 2021

Recettes :	115 281.69
Dépenses :	273 649.00

VU l'exposé de son Président,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents et représentés soit 11 voix (sortie de Madame GAUTIER)

VALIDE le Compte Administratif 2020

(Délibération N° 2021 04 12 - 04)

AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Laurent GAUTIER, Maire Adjoint aux finances

Monsieur Laurent GAUTIER, rappelle que le résultat 2020 s'établit ainsi :

Résultat de l'exercice	397 778.27
Résultat antérieur reporté	0
<u>Résultat de fonctionnement</u>	397 778.27
Recette d'investissement	391 358.51
Résultat antérieur reporté	- 465 531.38
<u>Résultat d'investissement au 001</u>	74 172.85

Affectation en réserves au 1068 en investissements 397 778.27

Report en fonctionnement au R 002 0

Madame le Maire propose de valider le résultat 2020.

VU les explications de Monsieur GAUTIER,
VU l'exposé de son Président,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents et représentés soit 12 voix

VALIDE le Résultat 2020

DECIDE d'affecter le dit Résultat de **397 778.27 €uros** au Budget 2021, **compte 1068**

(Délibération N° 2021 04 12 - 05)

VOTE DES TAXES LOCALES

Madame le Maire explique que les taux ont été maintenus sans augmentation pour 2021.

Elle rappelle la suppression de la taxe d'habitation remplacée par un versement compensatoire de l'Etat pour ce qui est des recettes des collectivités.

Elle propose de valider les deux taux comme suit :

TAXES	TAUX
FONCIER BATI	19.45 %
FONCIER NON BATI	58.53 %
PRODUIT FISCAL 2021 attendu	159 718 €uros

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Madame le Maire rappelle qu'elle a de nouveau reçu plusieurs 2 avis de promesses de vente sur notre commune. Elle rappelle que le Conseil Municipal est amené une nouvelle fois à se prononcer sur l'application du droit de préemption.

Madame le Maire précise qu'à priori, la commune n'a pas d'intérêts particuliers à acquérir les biens concernés par les demandes, il s'agit des derniers lots vendus au 1 rue des Tilleuls.

- A 345 et A 346 Lot 4 – 13 & 14 – 1 rue des Tilleuls
- A 345 et A 346 Lot 3 – 18 - 23 & 24 – 1 rue des Tilleuls

VU l'exposé de son Président,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents et représentés soit 12 voix

CONFIRME son intention de ne pas préempter pour ces parcelles

(Délibération N° 2021 04 12 - 08)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'est terminée à 19 h 45

La « libre parole » est ensuite donnée au Conseil Municipal.

Madame GAUTIER dit qu'elle est allée se rendre compte des travaux effectués au « parc d'Eden », que des travaux ont effectivement commencés à l'intérieur des locaux et que de ce fait rien ne peut être reproché aux « propriétaires ». Il faut attendre soit une demande de travaux si l'extérieur du bâtiment est modifié, soit un permis modifiant la destination du bâtiment....

Madame GAUTIER donne l'information du refus du permis de construire pour le bâtiment situé au 2 rue de Paris.

20 h 00 - La séance est levée.

Villeneuve sous Dammartin
Le Maire
Isabelle GAUTIER

